

LES RAQUETTE DE SAINT-LOUP

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er Juillet 1901.

12 rue Jean-Baptiste Cautin

71350 SAINT-LOUP-GEANGES

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 28 septembre 2017

Le 28 Septembre 2017 à 20h00, à la salle Polyvalente d'Alain Carillon (avenue de la gare 71350 SAINT-LOUP-GEANGES), s'est réunie l'assemblée générale constitutive ci-après relatée pour statuer sur le nouveau bureau de l'association.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance, ci-annexée.

L'assemblée générale désigne Madame AMICE Clémence, en qualité de présidente de séance, Madame GONNOT Alexis, en qualité de secrétaire de séance et Madame MISSET Marie-Annick, en qualité de trésorière de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par la présidente de séance.

La présidente de séance met à la disposition des membres de l'assemblée:

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère

Puis elle rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement
- nomination des membres des organes de direction

La présidente de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Elle commence par présenter le bilan financier de l'association pour l'année 2016-2017 puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole. Une discussion s'engage.

La présidente de séance présente ensuite les tournois de cette nouvelle année soit celui du Badminton qui se fera le Dimanche 13 Mai 2017, à préciser qu'il n'y aura pas de tournoi de Tennis de Table qui n'a pas eu de succès l'année précédente. Elle invite les membres de l'assemblée à s'exprimer. Une nouvelle discussion s'engage.

Puis, la présidente de séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent.

1- Première résolution – Nomination des membres du conseil d'administration

La présidente de séance rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par l'article des statuts.

Elle invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de une année.

- Président : OMLOR Vincent
- Trésorière : MISSET Marie-Annick
- Secrétaire : DHENNIN Dominique
- Membre Actif : CHARBONNIER Patrick

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2-Deuxième résolution – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21H00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par la présidente de séance.

La présidente de séance

Amice Elémance

